



**Commune
de
1485 Nuvilly**

**Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire
du mardi 27 mai 2025 à 20h00 au café restaurant Brocafé à Nuvilly**

Présidence	Mme Anne-Marie Durussel, syndique.
Présences	12 citoyens
Excusés	Mme Michèle Gagnaux, M. Christian Hauswirth, M. David Maillard, M. Patrice Bondallaz, Mme Marie Claude Fontaine, M. Jacques Fontaine, Mme Christine Bucher
Scrutateurs	Mme Géraldine Waeber et M. Samy Bucher
Mode de convocation	Feuille officielle n° 18 du 2 mai 2025 Avis tous ménages et affiche au pilier public et site internet

Mme Anne-Marie Durussel ouvre l'assemblée, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2024
2. Comptes 2024
 - 2.1 Présentation générale
 - 2.2 Compte de résultats
 - 2.3 Compte des investissements
 - 2.4 Bilan
 - 2.5 Rapport de l'organe de révision
 - 2.6 Rapport de la commission financière
 - 2.7 Approbation
3. Demande de crédit d'investissement pour la réfection de la place de jeux
 - 3.1 Présentation générale
 - 3.2 Rapport de la commission financière
 - 3.3 Approbation
4. Règlement communal relatif à la distribution d'eau potable
 - 4.1 Présentation générale
 - 4.2 Rapport de la commission financière
 - 4.3 Approbation
5. Informations du conseil communal
6. Divers

Le procès-verbal du 12 décembre 2024 peut être consulté sur notre site internet.

Les comptes 2024 et les documents relatifs aux objets traités peuvent être consultés 10 jours avant l'assemblée au bureau communal durant les heures d'ouverture suivantes :

Samedi 24 mai 2025 de 09h00 à 10h00

Lundi 26 mai 2025 de 18h00 à 19h00

Administration communale Grand-Route 42 1485 Nuvilly
tél. 026 665 18 35 www.nuvilly.ch administration@nuvilly.ch

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2024

Le procès-verbal est lu par la secrétaire. Il est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2024

2.1 Présentation générale

Les comptes sont projetés et présentés par M. Christophe Bonny. Comme mentionné dans la convocation, les comptes complets ainsi que le rapport de gestion étaient à disposition pour consultation au bureau communal. Les comptes ont été révisés par l'organe de révision BDO SA en date du 11 avril 2025 et approuvés par le Conseil communal lors de sa séance du 28 avril 2025.

2.2 Compte de résultats

L'exercice 2024 s'est bouclé par un excédent de charges de fr. 9'578.80 alors que le budget prévoyait une perte de fr. 81'471.20.

Les postes eau potable, eaux usées et gestion des déchets sont autofinancés à 100%.

2.3 Compte des investissements

Les investissements se sont montés à fr. 163'958.55.

2.4 Bilan

L'assemblée est informée des engagements hors bilan auprès des associations de communes. La participation à l'organisation médico-sociale des homes de La Broye se monte à fr. 309'167.40 et à la construction du CO de Cugy à fr. 431'011.00.

2.5 Rapport de l'organe de contrôle

Le rapport de révision de BDO SA est lu par M. Bonny. L'entreprise BDO recommande à l'assemblée d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

2.6 Rapport de la commission financière

Le rapport est lu par Mme Géraldine Waeber qui recommande à l'assemblée d'accepter ces comptes. La commission financière adresse un merci particulier à M. Bonny, administrateur des finances et au conseil communal.

2.7 Approbation

L'assemblée approuve les comptes à l'unanimité.

3. Demande de crédit d'investissement pour la réfection de la place de jeux

3.1 Présentation générale

Lecture par la secrétaire du message relatif à une demande d'investissement pour la réfection de la place de jeux pour un montant de fr. 30'000.—.

Présentation des détails et des offres par Mme Juliette Gagnaux.

3.2 Rapport de la commission financière

Le rapport est lu par Mme Géraldine Waeber qui recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit d'investissement pour la réfection de la place de jeux.

3.3 Approbation

L'assemblée approuve cette demande de crédit à l'unanimité.

4. Règlement communal relatif à la distribution d'eau potable

4.1 Présentation générale par M. Christoph Trachsel. Il relève que ce règlement a été consulté par Mme Merki du Service de l'environnement ainsi que par M. Prix.

Question de M. Samy Bucher : combien allons-nous devoir payer pour une parcelle agricole en zone centre ? Ce serait bien d'ajouter ce point dans l'annexe. Christoph va se renseigner auprès du bureau Ribl SA.

4.2 Rapport de la commission financière.

Le rapport est lu par Mme Géraldine Waeber qui recommande à l'assemblée d'accepter ce règlement tel que présenté.

4.3 Approbation

L'assemblée approuve ce règlement / 1 abstention.

5. Informations du conseil communal

Projet de buvette : informations de Mme Anne-Marie Durussel, syndique

Mise à l'enquête préalable terminée fin 2024.

Le conseil communal a rencontré celui de les Montets. Une franche discussion a eu lieu avec les collègues et il est clair qu'il ne prévoit pas faire de salles de classe dans le Château à Montet.

En conséquence, nous allons mettre à l'enquête le projet de buvette, faire une analyse financière. Et des appels d'offre qui permettront d'affiner le projet.

Déchetterie : informations par M. Daniel Monnerat

Samedi 31 mai 2025 : Objets encombrants.

Le verre va être collecté par couleur désormais par l'entreprise RG Récupération.

6. Divers

Présentation de eDéménagement par Sophie Renout

C'est un service qui facilite les démarches administratives liées à un déménagement. Il peut se faire en ligne ou directement au guichet de la Commune.

Annoncez votre changement d'adresse au sein de votre Commune actuelle ou vers votre nouvelle Commune de domicile. Pour cela, vous avez besoin

- d'un livret de famille pour les personnes mariées – ou une copie de l'acte de naissance des enfants à défaut du livret de famille,
- d'une copie de votre contrat de bail si vous êtes locataire,
- d'une copie de la dernière police d'assurance-maladie pour chaque membre de la famille,
- de votre numéro AVS,
- d'un moyen de paiement en ligne (Twint, cartes de crédit : Visa, Mastercard, PostFinance).

Coût : Les émoluments sont fixés par votre nouvelle Commune de domicile.

Comment procéder ?

1. Se connecter au **guichet virtuel**, et au besoin créer votre compte.
2. Compléter en ligne les informations demandées sur chacun des écrans.
3. Inclure en pièces jointes les documents demandés.
4. Transmettre la demande de déménagement.

Différentes étapes

Commune de départ : Vous recevrez une confirmation de votre annonce de déménagement dans le guichet virtuel. Votre annonce de départ sera traitée en principe dans les 48 heures (selon les horaires d'ouverture de votre Commune) par le Contrôle des habitants. Ce dernier prendra contact avec vous si besoin.

Commune d'arrivée : Dès la validation de votre annonce de déménagement par la Commune de départ, celle-ci sera transmise à votre nouvelle Commune de domicile. Le Contrôle des habitants prendra contact avec vous si besoin.

M. Stéphane Broye pour le FC : ils aimeraient mettre un panneau d'affichage. Il y a un document à compléter avec les dimensions, à venir chercher au bureau communal.

M. Christian Broye informe que rien n'a été entreprise pour la remise en état du chemin forestier vers la croisée.

Mme Durussel remercie les citoyens pour leur confiance et également M. Bonny qui a eu beaucoup de travail. Merci aussi à ses collègues et à la secrétaire pour leur travail durant l'année.

Elle souhaite une bonne soirée à toutes et tous et a le plaisir de partager le verre de l'amitié ainsi qu'une agape.

Fin de l'assemblée à 21h30

Anne-Marie Durussel, syndique

Sophie Renout, secrétaire communale

Nuvilly, le 27 mai 2025